DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

AIDE FINANCIÈRE – LOCATION DE VÉHICULES
COLLECTE DE BRANCHES ET TRONCS – ÉTÉ 2022

COMMENT OBTENIR L'AIDE FINANCIÈRE?

Étape 1 : Se procurer le formulaire « *demande d'aide financière* » et lire les conditions
Étape 2 : Faire la location d'un véhicule ou d'une remorque et remplir la section « *Véhicule* »
Étape 3 : Faire la collecte de branches et/ou de troncs sur votre terrain
Étape 4 : Déposer ces résidus à l'écocentre et faire remplir la section « *Écocentre* »
Étape 5 : Transmettre ce formulaire et les documents requis à la mairie

Mairie - 2579 rue de l'Église
Val-David, Québec, J0T 2N0
reception@valdavid.com

VÉHICULE / REMORQUE	
Marque, modèle ou description :	

ÉCOCENTRE Cette section doit être complétée par un préposé ou une préposée	
Date :	
Préposé ou préposée :	
Le véhicule/remorque ci-dessus a été utilisé pour déposer des branches/troncs à l'écocentre.	
Signature :	

CITOYEN / CITOYENNE	
Prénom et nom :	
Adresse :	
Téléphone :	
J'atteste respecter les conditions du programme d'aide financière.	
Signature :	

CONDITIONS DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

- La Municipalité rembourse la facture de location d'un véhicule ou d'une remorque servant à la collecte de branches et/ou de troncs, jusqu'à concurrence de 50 $.
- Une copie de la facture provenant d'un centre de location doit être jointe à la demande d'aide financière.
- Le véhicule ou la remorque doit servir à transporter des branches et des troncs à l'écocentre de Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au vendredi.
- La demande d'aide financière doit être faite pour et par une personne physique citoyenne de Val-David ou une personne propriétaire d'un immeuble situé à Val-David.
- Une personne citoyenne qui n'est pas propriétaire d'un immeuble doit fournir une preuve de résidence (ex : pièce d'identité avec adresse, bail).
- Un maximum de deux (2) demandes de remboursement peut être faite par adresse.
- À compter de la réception d'une demande complète, la Municipalité émet l'aide financière par chèque, par la poste (adresse indiquée sur le formulaire), dans un délai de 60 jours.
- La location doit être faite au plus tard le 5 septembre 2022 et la demande de d'aide financière doit être faite au plus tard le 30 septembre 2022.
- Ce programme d'aide financière prend fin lorsque le budget prévu est épuisé ou, au plus tard, le 30 septembre 2022.

DOCUMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE

- ☐ Formulaire de demande d'aide financière
- ☐ Facture de location du véhicule ou de la remorque
- ☐ Preuve de résidence (uniquement pour citoyens et citoyennes non propriétaires)